



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **16 décembre 2019**

Délibération n° 2019-4037

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Projet de renouvellement urbain de la Ville nouvelle - Bilan de la concertation préalable

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Le Faou

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 164

Date de convocation du Conseil : mardi 26 novembre 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 18 décembre 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guiland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, M. Llung, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mmes Runel, Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à Mme Runel), Bernard (pouvoir à M. Eymard), Mme Balas (pouvoir à Mme de Lavernée), M. Bousson (pouvoir à M. Suchet), Mmes lehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Leclerc (pouvoir à M. Petit), MM. Martin (pouvoir à M. Girard), Moretton (pouvoir à M. Jeandin), Piegay (pouvoir à M. Germain), Sannino (pouvoir à Mme Laurent).

Absents non excusés : MM. Vesco, Aggoun, Genin, Passi.

Conseil du 16 décembre 2019**Délibération n° 2019-4037**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : **Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Projet de renouvellement urbain de la Ville nouvelle - Bilan de la concertation préalable**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 novembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Rappel du contexte

La Métropole de Lyon s'est portée candidate au NPNRU dont le cadre est posé par la loi n° 2014-173 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014. La Ville nouvelle de Rillieux la Pape a été retenue pour la mise en œuvre d'un programme de renouvellement urbain d'intérêt national lors du conseil d'administration de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) du 15 décembre 2014.

Conformément au nouveau cadre réglementaire issu de la loi du 21 février 2014, les projets de renouvellement urbain doivent faire l'objet d'une concertation préalable avec les habitants pendant toute la durée de l'élaboration du projet, en application de l'article L 300-2 du code de l'urbanisme.

Le renouvellement urbain sur la Ville nouvelle comporte 3 secteurs de projet : centre-ville / Bottet, Velette / Balcons de Sermenaz et Alagniers / Mont-Blanc. Les opérations d'aménagement se dérouleront dans des cadres différents selon la nature et l'ampleur du projet qui pourront faire l'objet d'une concertation légale proprement dite (zone d'aménagement concertée (ZAC), permis d'aménager, etc.).

Le projet global repose sur une stratégie urbaine de la ville définie à horizon 2030 dans laquelle est intégré le projet de renouvellement urbain. Il repose sur ces grands axes stratégiques :

- développer et renforcer des polarités structurantes de Rillieux la Pape et notamment d'un centre-ville affirmé sur le Bottet,
- créer de nouvelles opérations et permettre le renouvellement urbain autour d'un parc linéaire de cœur de ville permettra le traitement des liens entre le nord / sud entre la Ville nouvelle et les autres quartiers de la ville,
- travailler à des agrafes urbaines et paysagères thématiques, nouveaux usages à différentes échelles notamment les entrées coté Alagniers (entre la Ville nouvelle, les quartiers, la commune),
- requalifier les entrées de ville et de la Métropole.

Les principaux objectifs urbains du projet de la Ville nouvelle déclinés dans la convention pluriannuelle de renouvellement urbain sont les suivants au titre du NPNRU :

- l'affirmation et confortement de la centralité de la ville,
- la poursuite de l'intégration urbaine de la Ville nouvelle en travaillant sur les interfaces avec le tissu urbain inter-quartiers,
- le développement de l'offre de logements en accession (libre et sociale) afin d'atteindre 50 % de logements sociaux sur la commune,
- la restructuration de l'offre en espaces publics structurants,
- le renouvellement urbain sur l'ouest de la Ville nouvelle (Alagniers / Mont-Blanc).

II - Déroulement de la concertation préalable

Sur le fondement de l'ancien article L 300-2, aujourd'hui article L 103-2 du code de l'urbanisme, l'ouverture de la concertation préalable au PNRU de Rillieux la Pape a été approuvée par délibération du Conseil n° 2016-1002 du 1^{er} février 2016.

Les habitants ont été tenus informés du début de la concertation via un avis administratif publié dans la presse locale. Un affichage a été apposé à l'Hôtel de la Métropole et en Mairie de Rillieux la Pape. Cette information a également été transmise via les outils de communication de la Ville de Rillieux la Pape (journal municipal, panneaux lumineux, etc.).

La concertation réglementaire a débuté le 1^{er} juillet 2016 :

- un dossier de concertation préalable avec des registres destinés à recueillir les commentaires du public ont été mis à disposition à la Mairie de Rillieux la Pape et à l'Hôtel de la Métropole. Ils ont été mis à disposition également à la direction du développement urbain, 79 rue Molière Lyon 3^e et à la Maison des projets aux heures habituelles d'ouverture,
- des permanences de l'équipe projet sur le projet de renouvellement urbain de la Ville nouvelle se sont tenues à partir du 3 mars 2016 à la Maison des projets les mercredi et vendredi après-midi jusqu'à la fermeture de l'équipement le 30 octobre 2018,
- 4 sessions de conseils citoyens se sont déroulées sur les projets Bottet / centre-ville et Alagniers / Mont-Blanc aussi bien sur les phases diagnostic que de propositions,
- des permanences hebdomadaires délocalisées sur les lieux de proximité (marché, événements, etc.) et, plus ponctuellement, au sein des équipements recevant du public,
- des réunions publiques à destination de l'ensemble des habitants dans plusieurs secteurs de la Ville nouvelle se sont tenues les 16 février 2016, 15 et 27 novembre 2017 et les 6 et 7 mai 2019,
- des accueils de groupe d'habitants afin d'expliquer et d'échanger sur le projet ainsi que de travailler sur les volets éducatifs à la ville, notamment avec les scolaires de l'élémentaire à l'université. Des interventions du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) se déroulent parallèlement dans les écoles dans le cadre des pôles d'éducation artistiques et culturelles et lors d'événement plus ponctuels, expositions temporaires avec des visites accompagnées de médiations.

Le dossier de concertation comprenait :

- un plan du périmètre de projet soumis à concertation,
- un document de présentation générale du quartier,
- des éléments statistiques sur la population du quartier,
- des éléments statistiques relatifs au marché de l'immobilier et parc de logements locatifs sociaux,
- une notice explicative détaillant les enjeux et orientations stratégiques du projet de renouvellement urbain,
- une notice détaillant les ambitions en matière de concertation, d'information et de concertation des habitants avec les modalités d'implication des conseils citoyens,
- une présentation de l'équipe projet.

Le dossier de concertation a été complété par le protocole de préfiguration du NPNRU adopté par délibération du Conseil n° 2016-1499 du 19 septembre 2016, par ladite délibération et par le document présenté lors des réunions publiques des 6 et 7 mai 2019.

Les habitants ont été tenus informés des compléments apportés au dossier de concertation et de la fin de concertation en date du 27 septembre 2019 via un avis administratif affiché en Mairie de Rillieux la Pape, à l'Hôtel de la Métropole et publié dans un journal local le 20 juillet 2019.

III - Bilan de la concertation préalable

Aucun avis ou observation n'ont été déposés dans les cahiers de concertation mis à disposition à l'Hôtel de la Métropole, à l'Hôtel de Ville et à la Maison des projets.

Néanmoins, les sessions de travail du conseil citoyen consacrées au projet de renouvellement urbain (Alagniers et centre-ville) ont permis d'échanger et de travailler sur chacun des sites de projet. Les travaux ont montré de vrais points de convergences avec la vision technique des professionnels et institutionnels et le projet déposé dans le cadre du NPNRU.

Thématiques et points abordés par les conseils citoyens :

1° - Nécessité de changer l'image de l'entrée de ville

Les travaux des conseillers ont identifié l'entrée de ville de Rillieux la Pape comme étant profondément stigmatisante. Les conseillers ont verbalisé la nécessité de démolir les immeubles situés en entrée de ville et ceux situés sur la frange sud du périmètre des Alagniers.

Réponse apportée : l'entrée de ville est au cœur des enjeux du projet urbain. À ce titre, il est acté la démolition des immeubles du 7 au 13 place Renoir et du 9 et 10 place Boileau. En proximité immédiate, les immeubles du 3 au 8 place Boileau sont en cours de réhabilitation. Suivront ensuite les immeubles situés en bordure de l'avenue de l'Europe, concourant ainsi à un changement d'image important.

2° - Conserver le réseau de circulation automobile en entrée de ville

Les conseillers ont axé le changement d'image sur la démolition d'immeubles mais la voie de circulation existant avenue de l'Europe est jugée qualitative et apaisante.

Réponse apportée : la desserte des Alagniers par l'avenue de l'Europe sera rectifiée et prolongée vers la route de Strasbourg, laissant un tènement plus important pour recomposer plus en profondeur l'entrée de ville.

3° - Réduire le volume des nouvelles habitations

Les conseillers jugent important de revenir à des constructions moins volumineuses. Des bâtiments en R+3 ou R+4 devraient être prédominants, en particulier en entrée de ville où les enjeux d'attractivité sont les plus forts.

Réponse apportée : l'objectif est de permettre la transition urbaine entre la Ville nouvelle et les zones périphériques. Il s'agit ainsi de développer une typologie d'habitat diversifié avec un épannelage plus doux en lien avec les franges à dominante pavillonnaire de l'opération.

4° - Renforcer le rôle central de l'esplanade Michelet sur les Alagniers

Le secteur Michelet est considéré comme un espace de centralité du secteur, qui pourrait être renforcé en supprimant l'immeuble du 1 au 9 rue Michelet, qui de plus favorise des comportements déviants.

Réponse apportée : la démolition de l'immeuble Michelet entre le 1 et 9 permettra de faire évoluer cette esplanade qui sera à terme un espace ouvert, offrant des espaces publics de qualité supports d'usage et de lien social, des logements et des équipements publics.

5° - L'organisation commerciale

Les commerces du secteur sont fragilisés du fait en partie de leur dissémination. Il est proposé la suppression des galettes commerciales (Boileau) et autant que possible de concentrer les enseignes, les unes profitant ainsi aux autres au sein d'un même pôle commercial. Le secteur commercial Europe pourrait être démoli intégralement et reconstruit en renforçant la dynamique commerciale. Il s'agit pour autant de ne pas négliger le rôle des commerces de proximité qui doivent rester en proximité (presse, boulangerie, etc.).

Réponse apportée : l'étude commerciale réalisée en 2017 va dans le sens des conclusions des conseillers, cette dernière mettant en exergue les mécanismes d'empiètement des zones de chalandise des commerces. La proposition de structurer l'offre commerciale autour de grandes polarités est retenue ; le secteur Europe lui devenant plutôt un secteur d'équipements publics.

6° - Adhésion aux objectifs généraux du projet

L'ensemble des observations ne remettant pas en question les objectifs généraux du projet tels que formulés dans le cadre de la concertation préalable au projet de renouvellement urbain, il est donc proposé au Conseil d'approuver le bilan de la concertation ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve le bilan de la concertation préalable pour le projet de renouvellement urbain de la Ville nouvelle de Rillieux la Pape.

2° - Décide de poursuivre la mise en œuvre de l'opération de renouvellement urbain de la Ville nouvelle de Rillieux la Pape selon les objectifs et les principes d'aménagement tels qu'ils ont été définis dans le cadre de la concertation et les modalités de mise en œuvre.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 18 décembre 2019.